

PROCES-VERBAL
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 07 août 2025

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à 19 heures 00, le comité syndical légalement
En exercice : 07 convoqué, s'est réuni en mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de
Présents : 04 Benjamin GARDET.
Absents : 03
Votants : 04 Présents : GARDET Benjamin, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MOLLIER Christelle, VIALIS
Gérard, délégués titulaires.

Date de la convocation :
01/08/2025 Également présent : RAMBAUD Christophe, maire de Crest-Voland

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent

Délibération n°2025-08D01 – Approbation procès-verbal du 15 juillet 2025

Monsieur le président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Approuve le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025.

Délibération n°2025-08D02 – Convention de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable avec la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz – avenant n°1

Par une délibération n°2025-06D04 du 12 juin 2025, le comité syndical du SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz a approuvé le choix du délégataire, le projet de convention de délégation de service public et a autorisé son président, Benjamin GARDET, à signer la convention portant sur l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz (ci-après « le Contrat »).

Le contrat a été notifié le 17 juillet 2025 à la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

A la demande des prêteurs, les Parties souhaitent procéder à une modification de l'article 37 du contrat relatif à la cession de créance Dailly, étant précisé que ces modifications ne relèvent pas des dispositions des articles L.3135-1 et suivants du code de la commande publique, dès lors que le SIVU et la SPL entretiennent une relation de quasi-régie excluant toute mise en concurrence.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Approuve l'avenant n°1 concernant la modification de l'article 37, relatif à la cession de créance Dailly, de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable avec la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ci-annexé, ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération n°2025-08D03 – Décision modificative n°6 au budget 2025

Vu le budget primitif 2025 du SIVU approuvé par délibération du comité syndical le 10 avril 2025 ;
Vu la délibération du comité syndical n°2025-06D06 du 12 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 ;
Vu la délibération du comité syndical n°2025-06D07 du 12 juin 2025 approuvant la décision modificative n°2 ;
Vu la délibération du comité syndical n°2025-06D08 du 12 juin 2025 approuvant la décision modificative n°3 ;
Vu la délibération du comité syndical n°2025-07D03 du 15 juillet 2025 approuvant la décision modificative n°4 ;
Vu la délibération du comité syndical n°2025-07D04 du 15 juillet 2025 approuvant la décision modificative n°5 ;

Considérant la nécessité de procéder aux réajustements de crédits et de faire face aux opérations financières et comptables ;

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Approuve la décision modificative n°6 au budget SIVU de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D 023 : virement à section investis.		1 120.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la secf d'investis.		1 120.00 €		
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp		1 980.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1 980.00 €		
R 7811 : reprises sur amort.des immos				3 100.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				3 100.00 €
Total		3 100.00 €		3 100.00 €

INVESTISSEMENT				
D 28121 : Terrains nus		1 121.00 €		
D 28135 : Install. générales, agenc., am..		1 328.00 €		
D 28153 : Install. à caractère spécifique		651.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		3 100.00 €		
D 2121 : Terrains nus		33 900.00 €		
D 2135 : Install. générales-agenc.-amen..		180.00 €		
D 2138 : Autres constructions		2 650.00 €		
D 2153 : Install. à caractère spécifique		42 450.00 €		
D 2156 : Matériel de transport d'exploit.		6 100.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		85 280.00 €		
R 021 : Virement section exploitation				1 120.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				1 120.00 €
R 28153 : amort. install spécifique				651.00 €
R 28156 : Matériel de transport d'exploit.				1 329.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				1 980.00 €
R 2128 : Autres terrains				33 000.00 €
R 2135 : Install. générales-agenc.-amen..				49 200.00 €
R 2151 : Install. complexes spécialisées				1 000.00 €
R 2153 : Install. à caractère spécifique				1 880.00 €
R 2156 : Matériel de transport d'exploit.				200.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				85 280.00 €
Total		88 380.00 €		88 380.00 €
Total Général		91 480.00 €		91 480.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Le président
Benjamin GARDET

Le secrétaire
Florent BOURGEOIS-ROMAIN

